

Faculdade de Direito da USP – FDUSP
Exame de seleção para a Pós-Graduação - 2011

F R A N C Ê S – 17/07/2010, às 14h

A prova consta de tradução de um texto e 20 questões em forma de teste de múltipla escolha. A tradução vale 60% da prova, ficando os demais 40% para os testes.

Instruções

- Só abra este caderno quando o fiscal autorizar.
- Em cada teste, há 5 alternativas, sendo correta apenas uma.
- Preencha completamente o alvéolo, utilizando necessariamente caneta esferográfica (azul ou preta).



Certo



Errado



Errado

- Não deixe questões em branco.
- A devolução do caderno, no final da prova, é obrigatória.
- No final da prova, poderá ser levado **somente** o gabarito.
- Duração da prova: 2h30min.
- Não será permitido o uso de dicionários.

A DIVULGAÇÃO DOS RESULTADOS DESTA PROVA OCORRERÁ NO DIA 20 DE AGOSTO, NO SITE DA FUVEST (www.fuvest.br). INFORMAÇÕES SOBRE A PROVA DISSERTATIVA DEVEM SER OBTIDAS JUNTO À COMISSÃO DE PÓS-GRADUAÇÃO DA FACULDADE DE DIREITO.

Belgique: la guerre des langues

En Belgique, le conflit linguistique qui oppose flamands et francophones a entraîné la démission du Premier Ministre et le pays semble désormais dans l'impasse. Les discussions menées au sein du Parlement de Bruxelles n'ont pas pu régler cette épineuse question et le pays reste toujours privé de gouvernement. L'exemple de Linkebeek, en banlieue de Bruxelles, illustre bien les tensions linguistiques du pays.

Ce village d'un peu moins de 5000 habitants est historiquement situé en territoire flamand, pourtant, sa population est composée à 86% de francophones. Ici, tout est en double, en français et en néerlandais: les écoles, les panneaux de signalisation, les indications sur les commerces.

Dans cette commune, certaines aides sont aussi accordées aux francophones: papiers d'identité et documents administratifs en français, droit d'être jugé dans sa langue. Mais depuis plusieurs mois, le maire de Linkebeek, Damien Thiéry, constate que les droits des francophones sont de plus en plus limités et il n'hésite pas à comparer son village à celui des irréductibles gaulois qui résistèrent à l'envahisseur. Autre bizarrerie dans ce village: le conseil municipal est composé de 13 élus francophones et seulement deux flamands mais les séances doivent se tenir en néerlandais. Si un seul mot de français est prononcé, les débats sont annulés.

Il y a quelques jours, le journal *Le Soir* posait cette question: "Le pays a-t-il encore un sens?". Personne ne peut y répondre mais il est certain que la Belgique traverse l'une des plus graves crises de son histoire. "Heureusement, pour l'instant, il n'y a pas eu de violences mais les discussions deviennent plus agressives et certains extrémistes flamands sont manifestement désireux de proclamer l'indépendance de la Flandre", estime Marc Verdussen, professeur de droit constitutionnel à l'université de Louvain. "Nous sommes plusieurs à ne pas souhaiter cette solution mais nous sommes de plus en plus nombreux à penser qu'elle est de l'ordre du possible".

France Info. 30/04/2010. Adaptado.

ATENÇÃO: A tradução não pode ultrapassar o espaço a ela destinado.

CRITÉRIOS DE CORREÇÃO DA TRADUÇÃO

- ✓ Compreensão geral do texto
- ✓ Compreensão específica de termos e estruturas
- ✓ Legibilidade do texto em português

TEXTO PARA AS QUESTÕES DE 01 A 06



Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE L'INTÉGRATION,
 DE L'IDENTITÉ NATIONALE ET DU DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE

LE MINISTRE

Paris, le 27 AVR. 2010

Monsieur le Ministre,

Par votre lettre du 23 avril 2010, vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation d'un homme né à Alger et ayant acquis la nationalité française par mariage en 1999, dont vous indiquez qu'il «vivrait en situation de polygamie», «avec quatre femmes dont il aurait eu onze enfants», dont chacune «bénéficierait de l'allocation parent isolé» et «porterait le voile intégral», pour me demander d'étudier les conditions dans lesquelles l'intéressé pourrait être déchu de la nationalité française.

5

Comme vous le savez, la déchéance de nationalité est une procédure prévue à l'article 25 du code civil. Elle ouvre au Gouvernement la faculté de déchoir de leur nationalité, après avis conforme du Conseil d'Etat, et sous réserve de ne pas les rendre apatrides, premièrement, les personnes condamnées pour un acte qualifié de crime ou délit constituant une atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation ou pour un crime ou un délit constituant un acte de terrorisme; deuxièmement les personnes condamnées pour un acte qualifié de crime ou délit constituant une atteinte à l'administration publique commis par une personne exerçant une fonction publique; troisièmement les personnes condamnées pour s'être soustraites aux obligations résultant du code du service national; quatrièmement les personnes s'étant livrées au profit d'un Etat étranger à des actes incompatibles avec la qualité de Français et préjudiciables aux intérêts de la France.

10

15

Dans l'état actuel du droit, la procédure de déchéance de nationalité semble donc très difficilement applicable au cas d'espèce. Les faits de polygamie et de fraude aux aides sociales, s'ils étaient avérés et faisaient l'objet d'une condamnation, ne pourraient probablement pas fonder une telle procédure. Je suis en revanche tout à fait disposé à étudier avec vous et avec le Ministre de la Justice la possibilité d'une évolution de notre droit sur ce point, tant les faits que vous me signalez, comme d'autres atteintes caractérisées aux valeurs fondamentales de notre République, notamment l'excision ou certains crimes particulièrement graves, apparaissent inacceptables et contraires à l'engagement de respecter les principes républicains indissociable de l'accès à la nationalité française.

20

Restant à votre disposition pour étudier la situation de manière plus approfondie, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

25

Amitiés

Eric BESSON

Monsieur Brice HORTEFEUX
 Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer
 Et des collectivités territoriales
 Place Beauvau
 75008 PARIS

101, RUE DE GRENELLE - 75323 PARIS CEDEX 07 - STANDARD 01 77 72.61 CO

- 01** Segundo o texto, a intenção do Ministro Eric Besson, ao enviar a carta para seu colega Brice Hortefeux, foi a de
- defender um homem argelino desempregado e pai de onze filhos.
 - pleitear a ajuda do governo para as famílias de imigrantes carentes.
 - solicitar o estudo da perda de nacionalidade de um argelino.
 - ênfatisar a necessidade de a França lutar contra a poligamia.
 - chamar a atenção do povo francês para a tolerância cultural.

- 02** Como o argelino citado na carta obteve a nacionalidade francesa?
- Por casamento.
 - Por asilo político.
 - Por serviço militar.
 - Por emprego.
 - Por paternidade.

- 03** Na frase “(...) *dont* chacune ‘bénéficierait de l’allocation parent isolé’ (...)” (L. 3 e 4), o termo “*dont*” substitui
- homme.
 - femmes.
 - enfants.
 - nationalité.
 - polygamie.

- 04** Sobre a perda da nacionalidade francesa, o texto afirma que tal procedimento
- pode ser usado para coibir a poligamia.
 - deve ser precedido de aviso aos infratores.
 - compreende quatro casos bem definidos.
 - torna apátridas as pessoas condenadas.
 - é aplicado a fraudadores da previdência.

- 05** Em sua carta, o Ministro Eric Besson esclarece que
- o direito francês pune com pena de extradição os casos de terrorismo.
 - a poligamia e as fraudes contra a previdência são passíveis de expulsão do país.
 - o governo francês tem um compromisso com a liberdade religiosa de seus cidadãos.
 - a perda da nacionalidade é aplicada no caso de crimes hediondos.
 - o procedimento de perda de nacionalidade não se aplica ao caso apresentado.

- 06** Na frase “*Je suis en revanche tout à fait disposé à étudier avec vous et avec le Ministre de la Justice la possibilité d’une évolution de notre droit sur ce point (...)*” (L. 18 a 20), o termo “*en revanche*” pode ser substituído por
- également.
 - par vengeance.
 - toutefois.
 - par contre.
 - à l’instar.

TEXTO PARA AS QUESTÕES DE 07 A 11

La Belgique interdit la burqa

La Belgique est devenue le premier Etat européen à interdire le port du voile islamique intégral. Les députés belges ont adopté cette mesure à une très large majorité. Le port de la burqa est désormais interdit non seulement dans tous les services publics, mais aussi dans l’intégralité de l’espace public, y compris la rue. 5

C’est en pleine crise politique et sans gouvernement que les députés belges ont adopté cette interdiction de la burqa avec un vote unanime qui a dépassé la couleur politique et la barrière linguistique. Sur les 138 députés présents, 136 ont voté pour. 10

Le texte prévoit que les personnes qui “se présenteront dans l’espace public le visage masqué ou dissimulé, en tout ou en partie, par un vêtement de manière telle qu’elles ne soient plus identifiables” seront punies d’une amende et/ou d’une peine de prison de un à sept jours. Les députés ont néanmoins prévu des exceptions, en cas de carnaval notamment. 15

Seule une infime partie de la communauté musulmane belge est concernée par ce texte. En Belgique le port du voile intégral reste très marginal. Certains experts émettent d’ailleurs des doutes sur cette mesure car ils remarquent que des règlements de police interdisant de cacher son visage sont déjà en vigueur dans la plupart des villes belges concernées. 20

Plusieurs autres pays devraient suivre l’exemple belge, à commencer par la France. Un texte sera examiné en Conseil des ministres le 19 mai avant d’être renvoyé devant l’Assemblée en juillet. La Suisse, l’Italie et les Pays-Bas réfléchissent aussi à une interdiction du voile intégral. 25

Baptiste Schweitzer, *France Info*, 29/04/2010. Adaptado. 30

- 07** Segundo o texto, a Bélgica
- proibiu o porte do véu islâmico integral em espaços públicos fechados.
 - foi o primeiro país europeu a proibir o uso do véu islâmico integral.
 - sofreu uma crise política que a levou a proibir o uso do véu islâmico.
 - cassou o mandato dos deputados que votaram pela proibição do véu islâmico.
 - votou a proibição do uso do véu islâmico nas cores de sua bandeira.

- 08** Uma das punições previstas para aqueles que desrespeitarem a lei votada é de
- reclusão no carnaval.
 - prisão de até sete dias.
 - expulsão imediata do país.
 - juízo popular.
 - perda da nacionalidade.

- 09** No que diz respeito à lei votada, o texto afirma que
- uma ínfima parte da comunidade belga será contrária a ela.
 - as mulheres de imigrantes clandestinos serão as mais atingidas.
 - uma em cada dez muçulmanas não sairá mais às ruas.
 - a polícia terá direito de prender imediatamente as infratoras.
 - a comunidade muçulmana belga será pouco afetada.

- 10 Na frase “*Les députés ont néanmoins prévu des exceptions, en cas de carnaval notamment.*” (L. 18 e 19), o termo “*néanmoins*” pode ser substituído por
- a) désormais.
 - b) donc.
 - c) pourtant.
 - d) au moins.
 - e) en outre.

- 11 De acordo com o texto,
- a) poucos países devem seguir o exemplo da Bélgica quanto à proibição do véu islâmico.
 - b) a Suíça, a Itália e os Países Baixos têm leis próprias para o uso do véu islâmico.
 - c) na França, uma assembleia sobre a questão do véu islâmico foi marcada para julho.
 - d) a Bélgica proíbe o mascaramento do rosto na maioria das cidades com muitos muçulmanos.
 - e) o uso do véu islâmico é autorizado na Bélgica em casos específicos.

TEXTO PARA AS QUESTÕES DE 12 A 16

La francophonie a 40 ans

On dit souvent que le français est menacé, malmené, de moins en moins parlé. Erreur. Le nombre de francophones est en fait en augmentation constante: il atteint aujourd'hui les 200 millions.

- 5 «La francophonie se porte bien», commente Clément Duhaime, ex-délégué général du Québec à Paris, désormais numéro 2 de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), qui fête aujourd'hui ses 40 ans. «En 1970, nous étions 21 pays
- 10 membres, aujourd'hui nous sommes 56, présents sur tous les continents.» D'après lui, si la tendance se maintient, grâce au boom démographique en Afrique, le nombre de francophones pourrait atteindre les 800 millions dans 30 ans. «Le potentiel est là. L'espoir de la
- 15 langue française, c'est l'Afrique», dit-il.

- Il faut dire que l'OIF a fait beaucoup pour favoriser l'enseignement du français en Afrique, souligne Richard Marcoux, directeur de l'Observatoire Démographique et Statistique de l'Espace Francophone, à l'Université Laval. «Au Mali, en 1960, 66.000 personnes savaient lire et écrire le français. En 1987, ils étaient 620.000. Et aujourd'hui, en 2010, ils dépassent certainement le million. En 2050, l'Afrique comptera 85% des francophones dans le monde»,
- 25 déclare-t-il.

- Résultat: le français est aujourd'hui deuxième dans la liste des langues les plus enseignées dans le monde, avec quelque 900.000 professeurs dispersés sur cinq continents. Toutefois, en Europe comme en
- 30 Amérique du Nord, le nombre de francophones «stagne passablement», poursuit le démographe. D'après les chiffres de l'OIF, au Québec, le nombre de francophones demeure stable à un peu plus de 6 millions (83% de la population de la province).

- 35 Entre autres défis pour l'avenir de la francophonie, les observateurs soulignent l'importance de poursuivre l'enseignement de la langue, d'apporter une contribution soutenue dans les grands débats politiques de l'heure (notamment sur l'environnement),
- 40 de soutenir la création francophone sur l'internet et de défendre le français dans les organismes sportifs internationaux ainsi que dans le domaine scientifique.

Née le 20 mars 1970 de la convention de Niamey, c'est à Léopold Sédar Senghor (Sénégal), Habib Bourguiba (Tunisie), Hamani Diori (Niger) et Norodom Sihanouk (Cambodge) que l'on doit l'OIF. De 21 États membres lors de sa fondation, on en compte aujourd'hui 56, plus 14 observateurs. Fondée sur le partage de la langue française et des valeurs universelles, l'OIF poursuit les missions suivantes: 50 promouvoir la langue française et la diversité culturelle; promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'homme; appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche; favoriser la coopération au service du développement durable. 55 Parmi ses outils, il faut mettre l'accent sur TV5 Monde et l'Agence Universitaire Francophone (AUF), avec son réseau de 700 universités.

<http://www.cyberpresse.ca/actualites/201003/20/01-4262683-la-francophonie-a-40-ans.php>. Acessado em 20/03/2010. Adaptado.

- 12 Segundo o texto,

- a) a língua francesa está sendo cada vez menos falada no mundo.
- b) o número de crianças francesas no mundo não para de crescer.
- c) os falantes de francês são maltratados fora da França.
- d) a francofonia é vista como um assunto ultrapassado.
- e) a francofonia se faz hoje presente em todos os continentes.

- 13 Em 2010, comemoram-se os 40 anos da

- a) Organização Internacional da Francofonia.
- b) oficialização da língua francesa no esporte.
- c) Cadeira de Francês da Universidade Laval.
- d) primeira convenção africana pós-colonialismo.
- e) Agência Universitária Francófona.

- 14 Para garantir o futuro da francofonia, o texto cita, como uma das ações,

- a) desenvolver a pesquisa sobre o ensino da língua francesa.
- b) contribuir financeiramente para a preservação do meio-ambiente nos países africanos.
- c) apoiar a criação artística em língua francesa na internet.
- d) defender o esporte francês junto a organismos internacionais.
- e) impor o uso da língua francesa nas publicações científicas.

- 15 Na frase “*De 21 États membres lors de sa fondation, on en compte aujourd'hui 56, plus 14 observateurs.*” (L. 46 a 48), o termo “*en*” tem como referente

- a) missions.
- b) états.
- c) observateurs.
- d) valeurs.
- e) droits.

16 Segundo o texto, a

- a) OIF tem por missão favorecer a cooperação a serviço do desenvolvimento sustentável.
- b) TV5 Monde é o principal instrumento de publicidade e de comunicação da OIF.
- c) OIF é responsável pela distribuição das verbas destinadas ao ensino do francês.
- d) OIF pode legislar sobre a paz, a democracia e os direitos humanos.
- e) AUF participou da criação de 700 universidades no mundo para o ensino do francês.

TEXTO PARA AS QUESTÕES DE 17 A 20

Retraites: à quoi sert de travailler plus longtemps ?

Travailler plus longtemps ne réglera qu'une partie du déficit des retraites. C'est ce qui ressort du dernier rapport du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) qui, à la demande du MEDEF*, a réalisé des simulations financières sur plusieurs scénarios difficiles, liant allongement de la durée des cotisations et report de l'âge légal de départ.

Ainsi, même en trimant pendant quarante-trois ou quarante-cinq ans, et cela sans pouvoir partir avant 63 ou 65 ans, le déficit du régime général (salariés du privé) ne sera réduit, au mieux, que de 50 à 60% en 2050.

Parmi les scénarios prévus, le plus «rentable» pour les finances de la CNAV** est celui qui consisterait à allonger la durée des cotisations jusqu'à 43,5 ans (contre 40,5 aujourd'hui) d'ici 2050 pour obtenir une retraite à taux plein et à ne pouvoir liquider ses droits avant l'âge de 65 ans (60 ans aujourd'hui). Le déficit du régime général en 2050 (près de 64,4 milliards d'euros) sera alors soulagé de 37,7 milliards d'euros, soit 60%. Resterait donc un trou de 26,7 milliards d'euros, soit encore 40% du déficit à financer.

La variante consistant à travailler 45 ans et à ne pouvoir partir avant l'âge de 63 ans rapporterait un peu moins (résorption de 53% du déficit de 2050), et celle plus «douce» (43,5 ans de cotisations, 63 ans d'âge légal) comblerait 36% du trou.

Luc Peillon, *Libération*, 11/05/2010. Adaptado.

* MEDEF – Mouvement des Entreprises de France.

** CNAV – Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse.

17 A frase "(...) à ne pouvoir partir avant l'âge de 63 ans (...)" (L. 23 e 24) tem como equivalente

- a) ne pas pouvoir partir avant l'âge de 63 ans.
- b) ne plus pouvoir partir avant l'âge de 63 ans.
- c) pouvoir partir seulement avant l'âge de 63 ans.
- d) ne pouvoir partir qu'avant l'âge de 63 ans.
- e) pouvoir partir avant l'âge de 63 ans.

18 O COR (Conseil d'Orientation des Retraites)

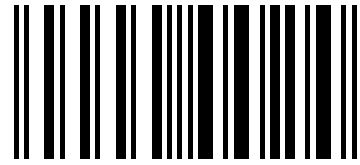
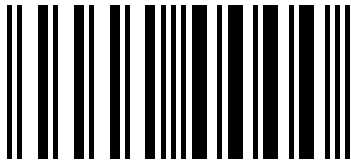
- a) propôs um aumento das cotizações e da idade para a aposentadoria dos assalariados privados.
- b) criticou o MEDEF por aumentar o período de contribuição e a idade para a aposentadoria dos franceses.
- c) questionou o aumento de 50% de rentabilidade financeira da CNAV.
- d) simulou várias situações para que a França possa zerar o *deficit* de suas aposentadorias.
- e) mostrou, em seus estudos, que o *deficit* do regime geral pode ser 60% menor em 2050.

19 O verbo "trimer" (no gerúndio "en trimant"), na frase "Ainsi, même en trimant pendant quarante-trois ou quarante-cinq ans (...)" (L. 8 e 9), pode ser substituído por

- a) participer.
- b) donner.
- c) prélever.
- d) travailler.
- e) recevoir.

20 Conforme o texto e respondendo à pergunta expressa em seu título, pode-se afirmar que levar o contribuinte a trabalhar por mais tempo

- a) será uma das metas do próximo governo.
- b) adiará a quebra do sistema de aposentadorias.
- c) permitirá uma economia de 64,4 bilhões de euros.
- d) diminuirá o *deficit* existente nos dias de hoje.
- e) renderá 26,7 bilhões de euros à previdência social.



2

<p>FD 2011 1ª Fase - Francês (17/07/2010)</p>	
<p>BOX 001 001/001</p>	